



La Lettre

de l'Association de Protection du Cadre de Vie
et de l'Environnement Balmanais

A.P.C.V.E.B.

Boîte postale 74 - 31 133 Balma

e-mail: apcveb@free.fr

Janvier 2001

SOMMAIRE

- Page 1 : Editorial - contacts
Page 2 : Les transports à Balma
Page 3 : Les avions de Lasbordes
Déboires de l'incinérateur
Page 4 : Pollutions diverses
Nouvelles du CEAT

Assemblée Générale

des adhérents
de notre Association :

1er Février 2001
à 20 h 30
à l'auditorium
de la Mairie de BALMA

**Tous les Balmanais, même
non adhérents, sont invités
à prendre part à cette
Assemblée Générale.**

Le Mot du Président

Comme chaque année à la même époque, j'émille la lettre de notre association d'un petit mot. Cette année, « le mot du Président » sera particulier puisqu'il vous annonce par ce biais son départ vers le Sud-Est de la France.

Pendant ces cinq années, j'ai travaillé au sein d'une équipe de bénévoles enthousiastes et compétents, ne comptant ni leur temps ni leurs efforts. Animée par un tel dynamisme, l'APCVEB a pu s'enorgueillir de quelques succès :

- Organisation de réunions débats sur des thèmes d'actualité (gestion des déchets, déplacements et transports dans Balma, épandage des boues d'épuration..).
- Action en justice relative aux manœuvres de « Touch and Go » des avions de Lasbordes.
- Participation active à certaines commissions extra-municipales.

Aujourd'hui je fais appel à chacun d'entre vous, balmanais qui souhaitez agir pour préserver l'environnement et votre cadre de vie : **venez nous rejoindre, suggérez-nous des actions et impliquons-nous ensemble pour qu'elles puissent aboutir.**

L'Assemblée Générale du 1^{er} février 2001 vous donnera cette occasion.

Nous vous y attendons nombreux.

Vous trouverez dans cette lettre des informations sur les thèmes suivants:

- Un état des lieux relatif aux manœuvres de "touch and go" des avions de Lasbordes.
- Quelques remarques sur le redéploiement de la ligne de bus n°72 et les améliorations que nous souhaiterions dans le domaine des transports à Balma.
- Le projet de « contournement du CEAT ».
- Quelques informations concernant les pollutions atmosphériques par l'ozone et le plomb, quelques réflexions sur les effets de rayonnements électromagnétiques divers (lignes à moyenne tension, antennes relais des réseaux de téléphones portables) et des renseignements sur la campagne de mesure du radon à Balma.
- Les déboires de l'incinérateur de Bessières et nos remarques concernant la mise en place indispensable d'une réelle filière de traitement des déchets.

Je me joins au conseil d'Administration de l'APCVEB pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2001 qui nous ouvre la porte du troisième millénaire.

Christophe Houllier

Vous pouvez aussi nous rendre visite sur le site internet:

<http://www.multimania.com/codemip/apcveb/index.html>

J'adhère ou je renouvelle mon adhésion à l'A.P.C.V.E.B. pour l'année 2001.

Nom et prénom :

Adresse :

Tél : e-mail :

Ce talon est à découper et à retourner à l'adresse indiquée ci-dessus, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'A.P.C.V.E.B.
(60 francs par personne ou 100 francs par famille).

Les transports en commun à BALMA

Ça y est !

Après plusieurs années d'atermoiements, la ligne n° 72 dessert maintenant davantage de quartiers de BALMA.

En effet, depuis le 5 juin 2000, la ligne n° 72 a été « redéployée » dans BALMA. Au-delà d'un tronçon commun TOULOUSE-Jolimont / BALMA-As-Cambiots, les bus desservent trois branches :

- **Lacoste**, via le lac St-Clair, le Château et les Paradoux (12 aller-retour par jour, sauf dimanches)
- **Lasbordes**, via la route de Mons, le réservoir et l'avenue des Mourlingues (12 aller-retour)
- **Lasbordes**, via la mairie, l'avenue de Lagarde (tous les autres, sauf quelques-uns qui desservent le lycée Saliège).

Dès les premières semaines, la clientèle a répondu à cette nouvelle offre de transport: sur la seule branche Lacoste, plus d'une douzaine de personnes dans chaque bus en période de pointe, la moitié en heures creuses, dont une bonne partie de clientèle nouvelle. Ce qui confirme l'utilité de ce redéploiement.

Pour autant, beaucoup de choses restent à faire :

- Les **conditions de circulation**, qui s'étaient très nettement améliorées après les travaux de l'avenue Jean Chaubet, se sont de nouveau dégradées, entraînant des grèves « perlées » des chauffeurs qui assurent ne pouvoir tenir les horaires et les temps de repos en terminus. En vue d'améliorer la circulation, une 3^{ème} voie d'accès à la rocade en direction de Bordeaux est à l'étude depuis le rond point des aérostiers, mais la DDE vient de s'apercevoir qu'il fallait renforcer le pont sur l'Hers! Ce qui fait passer le coût de 300 000F à 3 000 000F!
- les **horaires de desserte** des différentes branches sont irréguliers, avec des creux d'offre importants, tant pour les « nouveaux » quartiers que pour Lasbordes.
- **Certains quartiers restent encore à l'écart** de la ligne.
- **Les titres de transport actuels sont inadaptés à des trajets de courte distance**: un bref aller-retour au centre de Balma coûte deux fois plus cher que de traverser l'agglomération toulousaine de part en part: aucune réponse tarifaire n'est donnée en alternative au développement des trajets en voiture dans Balma.

La situation va-t-elle s'améliorer rapidement ?

Il a fallu plus de cinq ans pour arriver à cette première étape.

Faudra-t-il encore cinq ans pour :

- **donner la priorité aux bus dans les carrefours ?**
- **optimiser les horaires** (horaires cadencés et sans creux d'offre important, grille plus lisible) ?
- **créer d'autres services** en rabattement sur la ligne 72 ou sur le métro (liaisons transversales par bus, taxi-bus pour certains quartiers...)?

Va-t-elle s'améliorer avec l'arrivée du métro à Gramont à l'horizon 2004?

Rien n'est moins sûr! Sauf peut-être pour les balmanais qui peuvent laisser leur voiture au terminus de Gramont...

Mais pour les autres ?

- Ceux qui veulent (ou doivent) prendre le bus depuis chez eux: **devront-ils continuer à passer par la rue Louis Plana**, comme le prévoient les premiers schémas de l'agence d'urbanisme ?
- Ceux qui vont ailleurs qu'au centre de Toulouse: place Dupuy, St-Orens ou ailleurs, n'auront-ils toujours aucun autre service de bus que le rabattement sur le métro ?
- Ceux qui viennent de Quint-Fonsegrives ou au-delà, devront-ils continuer à « galérer » sur la route de Castres ?
- Que dire enfin de celles et de ceux qui **souhaitent se déplacer en sécurité, à pied ou à vélo**, depuis Balma ou vers Balma (itinéraires cyclables incomplets, voire dangereux) avec stationnements non sécurisés, trottoirs trop étroits, voitures omniprésentes... ?

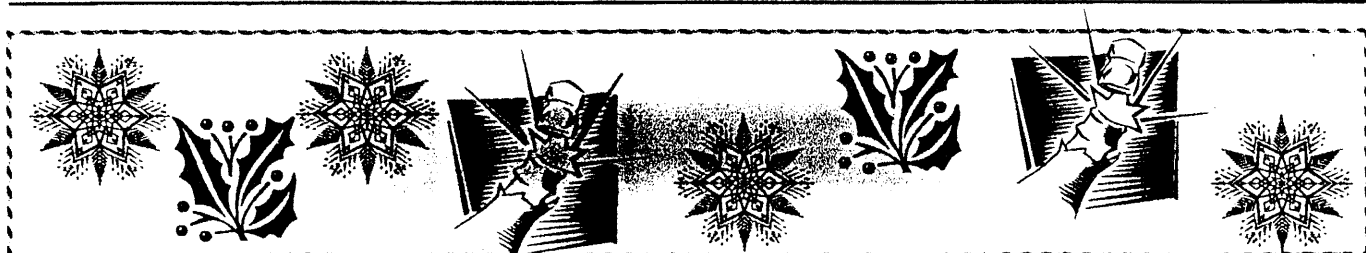
Construire un métro et des parkings ne constitue pas une politique des déplacements !

Il est temps désormais qu'au-delà d'un projet, certes efficace, mais coûteux comme le métro, une vraie politique de l'urbanisme et des transports se mette en œuvre, à l'échelle de l'agglomération comme à celle de la commune !

En direct du comité consultatif extra-municipal « Urbanisme et transports » du 28/11/2000

Une déviation de la route de Castres devrait permettre assez rapidement d'éviter le hameau de Lasbordes ; elle passerait au sud de l'aérodrome, proposant ainsi un nouveau raccordement à la rocade. Ce projet pourrait être accéléré par la perspective de l'installation sur les terrains Auchan (près de Leroy Merlin), du parc aéronautique (30 ha) qui était initialement prévu à Blagnac; un projet de voirie sur ce secteur -en partie élaboré dans cette perspective- a été présenté par le maire, lors de la réunion de ce comité.

Par ailleurs, un large boulevard "multimodal" devrait être construit à l'Est de Balma (ZI Ribaute, avenue Pompidou...).





De nombreux habitants de BALMA, ainsi que des communes voisines, riverains du circuit des avions effectuant les manœuvres répétitives de "touch and go", sont gênés par le bruit qui en résulte.

Depuis plus de dix ans, les divers responsables (Préfet, Direction de l'Aviation Civile, etc.) sont saisis de ce problème. On ne peut que constater leur carence puisque la situation reste inchangée. De même, les élus ne manifestent pas une volonté déterminée.

Pour l'APCVEB, l'action continue devant les juridictions administratives pour illégalité de ces manœuvres au-dessus des agglomérations. Malheureusement, nous subissons la lenteur de la justice: nous attendons depuis trois ans la décision de la Cour Administrative de Bordeaux.

Dernier espoir à l'horizon : avec le projet de réalisation du Parc Aéronautique, le transfert des écoles de pilotage de Lasbordes pourrait s'accélérer, d'après Mr Fillola.

Seule l'action persévérante de chacun peut faire évoluer la situation.

Les victimes de ces nuisances peuvent aussi tenter d'intervenir soit :

en portant plainte par lettre recommandée auprès de :

Monsieur le Procureur de la République, Place du Salin,
31068 TOULOUSE CEDEX

en engageant une action avec demande de dommages et intérêts

- auprès du Tribunal d'Instance,
12 Allée Jules Guesde -31000 TOULOUSE
(avocat non obligatoire - s'adresser au greffe pour les modalités pratiques)
- auprès du Tribunal de Grande Instance
(avocat obligatoire)

Si vous portez plainte, merci de nous en transmettre une copie.

MODELE DE PLAINTE
à adresser au Procureur de la République

NOM et Prénom _____ LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR
Adresse _____

Date _____

Monsieur le Procureur de la République,

J'ai l'honneur de vous indiquer que je suis victime du bruit, causé par les manœuvres répétitives de « touch and go » des avions des aéro-clubs de LASBORDES qui se pratiquent au-dessus de l'agglomération où je réside.

Au-delà des nuisances sonores, ces manœuvres constituent aussi un véritable danger comme le prouvent les accidents déjà survenus les 5 décembre 1989, 28 mars 1995, 7 avril 1995 et 16 mai 1999.

Ces manœuvres d'entraînement – qui consistent pour chaque avion à tourner au-dessus des agglomérations qui entourent l'aérodrome pendant au moins UNE HEURE, le temps d'une prestation, en effectuant des montées et descentes, de zéro à 150 ou 400 mètres d'altitude selon le circuit– sont en infraction totale avec les dispositions légales de survol des agglomérations fixées par l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 et précisées par l'avis du Tribunal Administratif de TOULOUSE du 15 février 1991.

Je vous demande de bien vouloir prendre les mesures pour mettre fin à cette situation flagrante d'infraction.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de ma haute considération.

SIGNATURE _____

Les déboires de l'incinérateur....

Avant même d'avoir pu faire la preuve de son efficacité tant vantée par le SITROM¹, le fameux incinérateur de Bessières a des fissures... Sa mise en exploitation, envisagée à l'automne 2000, s'en trouve ainsi repoussée au printemps 2001 ! Les habitants de Villeneuve-les-Bouloc voient donc de nouveau une noria infernale de camions alimenter "leur" décharge dont la fermeture a été repoussée d'autant.

Dans l'intervalle, qu'ont fait les collectivités (Etat, communes, Syndicats intercommunaux...) pour tenter de maîtriser le volume des déchets à traiter et d'optimiser leur tri et leur valorisation ?

Pour **réduire les déchets à la source** (première mesure préconisée par la loi de 1982) :

Envers les industriels, aucune action ne semble avoir été menée pour favoriser par exemple le retour aux emballages consignés, la création de mini-déchetteries sur les parkings des grandes surfaces et pour limiter la diffusion des déchets (prospectus, sur-emballages, emballages individuels). Seul ECO-Emballages a été autorisé le 1er janvier 2000 à relever de quelques centimes la redevance à payer sur chaque emballage produit, augmentation aussitôt répercutée sur les prix à la consommation. Ainsi le volume des déchets continue à augmenter, alors qu'une stabilisation était attendue.

Pour améliorer la collecte et le tri sélectifs :

Le volume des déchets collectés en tri sélectif augmente sensiblement, notamment à BALMA, puisque l'habitat collectif est maintenant concerné; mais les bacs bleus sont trop petits et peu pratiques, et le SITROM refuse encore trop de déchets (barquettes, films plastiques...). Pourquoi est-ce possible dans d'autres agglomérations et pas ici ?

Pour rendre **plus fonctionnel et moins coûteux le tri et la valorisation des déchets** :

- Les collectivités devraient favoriser l'implantation de filières de valorisation des déchets triés, ils pourraient ainsi être traités au plus près des lieux de production.
- Plusieurs déchetteries étaient prévues sur le périmètre du SITROM ainsi qu'au moins une autre plate-forme de compostage sur le périmètre DECOSET, mais les communes se sont montrées réticentes. Ainsi l'étroite déchetterie de la zone de Montredon et la plate-forme de Léguevin, sont très souvent saturées.
- L'ergonomie et le fonctionnement de la déchetterie devraient être améliorés: l'incitation au dépôt en "tout-venant" est un peu trop marquée, le collecteur de papier est d'un accès difficile, le dépôt y est même parfois refusé!

Une redéfinition du périmètre de pertinence géographique et fonctionnel de ces différents projets est indispensable.

Enfin, le SITROM devrait avantager financièrement des communes comme BALMA, plus dynamiques que d'autres en matière de collecte sélective.

¹ Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

Pollutions atmosphériques

L'ozone à Balma

Rappelons qu'une station de mesure des concentrations en ozone est installée à Balma dans l'enceinte des ateliers municipaux. Ces mesures sont effectuées par l'ORAMIP qui traite également les données et les transmet à la Mairie. Les différents documents peuvent être consultés aux ateliers municipaux, avenue des Arènes.

Le seuil de concentration à partir duquel la population doit être informée s'élève à 180 microgrammes/m³ en moyenne horaire. Les derniers documents disponibles se rapportent au mois de juillet 2000. La plus forte concentration à Balma entre le 01/01/2000 et le 31/07/2000 a été atteinte le 22/07 et s'est élevée à 122 µg/m³.

Pendant les 7 premiers mois de l'an 2000, la concentration en ozone a donc été acceptable et inférieure aux seuils "réglementaires".

Le plomb d'origine automobile à Toulouse

La nocivité du plomb atmosphérique est unanimement reconnue; c'est un toxique neurologique, hématologique et rénal, c'est pourquoi la concentration de plomb dans les carburants a été réduite depuis 1984, grâce à l'introduction de l'essence sans plomb et n'a cessé de diminuer, jusqu'à disparaître complètement le 1er janvier 2000.

Les mesures obtenues à Toulouse en 1986, à proximité du trafic automobile, montraient des concentrations en plomb de 1,7µg/m³ en moyenne, alors que la valeur limite fixée par la Directive européenne du 22 avril 1999 est de 0,5µg/m³; grâce aux changements dans la composition chimique des carburants, les concentrations du plomb dans l'air toulousain ont régulièrement diminué depuis 1986 jusqu'à atteindre actuellement des valeurs à la limite du mesurable.

L'APCVEB renouvelle sa demande concernant les mesures, par l'ORAMIP, de la concentration dans l'air d'autres polluants sur Balma : dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, mais aussi particules fines. En particulier il serait intéressant de procéder à une évaluation des risques encourus par l'exposition aux particules fines. En effet, une enquête réalisée récemment dans dix grandes villes américaines, aurait permis d'établir que l'exposition aux particules fines avait une incidence directe sur le taux de mortalité. Les résultats de cette enquête sont parus dans le « *New England Journal of Medicine* ».

Pollutions électromagnétiques

Tout le monde connaît la controverse au sujet des effets des lignes à haute tension, jugés plus ou moins nocifs pour la santé. Cette controverse s'étend depuis quelque temps aux effets radiatifs des antennes relais utilisées par les opérateurs de téléphone portable.

Les antennes pour réseaux téléphoniques émettent un champ électromagnétique environ 100 fois plus intense que les téléphones eux-mêmes. Si elles émettent préférentiellement vers l'avant, elles émettent aussi vers le haut et vers le bas et, en ville, leurs effets peuvent être sérieusement accrus par des réflexions sur les bâtiments, les structures métalliques, etc.

Les opérateurs négocient directement avec le maire d'une commune, le propriétaire d'un balcon, etc. Le permis de construire n'est requis que si la construction dépasse 12m. La seule norme à respecter concerne la puissance d'émission: en effet ces ondes sont de même nature que celles des fours à micro-ondes et la limitation a pour but d'éviter un échauffement trop grand des objets situés dans le champ de l'antenne.

Ces structures sont-elles susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé ?

Peu d'études ont été réalisées sur le sujet, mais certaines tendraient à montrer que les effets sur le corps humain ne seraient pas seulement d'origine thermique.

En effet, les pulsations émises pourraient entrer en résonance avec les ondes cérébrales et affecter ainsi certains processus neurologiques. En Grande-Bretagne, le gouvernement a mandaté un groupe d'experts pour travailler sur ce sujet : leur rapport rendu en mai 2000 souligne que, bien qu'il n'y ait pas de preuves sur les effets pervers de ces ondes aux puissances utilisées, la plus grande prudence doit être recommandée au gouvernement et aux industriels. En vertu du principe de précaution, ce rapport préconise l'élaboration de règles d'installations plus strictes pour des antennes de plus de 10m de haut aux voisinages d'habitations.

Qu'en est-il à Balma ? Plusieurs antennes sont installées: à la résidence Pierre Aussire, Avenue Coupeau, au gymnase (près du collège), au Château d'eau, Chemin des Pins. Cette liste n'est peut-être pas exhaustive. Devant l'inquiétude manifestée par certains riverains, la mairie de Balma a contacté la préfecture et les opérateurs concernés. Pour l'instant, aucune conclusion ne peut-être avancée.

Il n'est pas question pour nous de créer ou d'alimenter une psychose, surtout si les craintes s'avèrent injustifiées, mais d'inciter les balmanais et surtout la mairie à la plus grande vigilance dans l'acceptation du choix des sites proposés par les opérateurs. Nous suivons cette question.

Mesures de radioactivité à Balma : le radon

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) a demandé à la Mairie de Balma de lui indiquer deux habitations de la commune pour y effectuer des mesures de concentration dans l'air d'un gaz radioactif: le radon. Deux membres de l'APCVEB se sont portés volontaires.

Le radon, qu'est ce que c'est ? Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore qui se trouve naturellement dans notre environnement mais à des concentrations très différentes selon les lieux. On le trouve en général associé aux massifs granitiques (Bretagne, Massif Central, Corse, Vosges etc.). On peut également en trouver dans des sols contaminés par certains déchets industriels (au voisinage de mine d'uranium par exemple).

A l'extérieur des habitations, le radon ne constitue pas, en général, un problème car il est très dilué; par contre il peut se concentrer dans certaines habitations d'où il remonte du sol et stagne dans certaines parties de la maison.

Lorsque sa concentration est trop élevée il attaque les tissus des poumons et des bronches. Le seuil d'alerte est fixé à 4000 Becquerels par m³ d'air.

Des campagnes nationales de mesure systématique de l'exposition au radon sont menées depuis 1982 en France par l'Institut de Protection et de Sécurité Nucléaire (IPSN); un bilan a été présenté au 1 janvier 2000. Tout le territoire n'a pas encore été couvert, c'est dans ce cadre qu'il faut replacer les mesures qui vont être réalisées à Balma.

La durée d'une mesure élémentaire est de 2 mois. Nous vous tiendrons au courant.

Le contournement du CEAT

Dans le cadre de son projet de restructuration, le CEAT a obtenu l'autorisation d'annexer la portion de la rue Saint-Jean qui coupait en deux son site balmanais. Suite aux interventions de notre association, une voie d'accès directe au métro Gramont a été inscrite au Plan d'Occupation des Sols, le long du CEAT, côté Hers (voie piétonnière et cyclable, puis peut-être plus tard bus et voitures).